

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue lundi le troisième (3^e) jour du mois d'avril 2023, à dix-huit heures trente (18 h 30), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents : Mesdames Joannie Bouchard et Martine Tremblay, ainsi que messieurs Gilles Harvey, Michel Kowalew, Claude Poulin et Dany Tremblay, sous la présidence de monsieur le maire Sylvain Tremblay.

Assistent également à la séance, madame la directrice générale, Sylvie Foster ainsi que monsieur le directeur général adjoint, Gérald Bouchard.

Une première période de questions réservée au public débute à 18 h 31 et prend fin immédiatement (aucune question).

NOTE COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE SÉANCE DE NOTRE MRC

Monsieur le maire Sylvain Tremblay, fait le point sur les principaux sujets de l'ordre du jour de la dernière séance de la MRC de Charlevoix-Est.

Rés # 23-04-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil municipal ayant pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par madame Sylvie Foster, directrice générale et greffière-trésorière, sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption en y enlevant le point suivant :

7.6.3 Parc municipal de Baie-des-Rochers : Aménagement de pergola et terrasse.

Rés # 23-04-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 6 MARS 2023

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 mars 2023, et ce, avec dispense de lecture ; une copie dûment conforme ayant été remise à tous les membres du conseil dans les délais prescrits par le Code municipal de la Province de Québec.

Rés # 23-04-03 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 27 MARS 2023

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 27 mars 2023, et ce, avec dispense de lecture ; une copie dûment conforme ayant été remise à tous les membres du conseil dans les délais prescrits par le Code municipal de la Province de Québec.

Rés # 23-04-04 COMPTES

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / greffière-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

- Comptes (C2309176 à C2309209, et P2300118 à P2300156)	91 115,22 \$
- Salaires et rémunérations des employés et des élus	43 420,47 \$
- Frais de déplacement	172,08 \$
TOTAL	134 707,77 \$

**Rés # 23-04-05 ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER ET DU VÉRIFICATEUR
POUR L'ANNÉE 2022**

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'adoption du rapport financier et du rapport du vérificateur (C.M., art. 966.3) de l'année 2022, présenté en séance tenante par monsieur Benoit Côté, CPA.

Un avis public de la présentation des dits rapports a été publié conformément à la Loi.

**Rés # 23-04-06 NOMINATION DES VÉRIFICATEURS EXTERNES POUR
L'ANNÉE 2023**

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers de renommer la firme " Benoit Côté, comptable professionnel agréé ", à titre de vérificateur externe de la Municipalité de Saint-Siméon pour l'exercice financier 2023 (C.M. art. 966). Les honoraires pour ce mandat statutaire de vérification des états financiers de 2023 seront de 12 950 \$ (plus taxes). Les travaux spéciaux, en dehors du mandat statutaire, seront facturés au taux horaire de 95 \$ (plus taxes).

NOTE BUDGET PARTICIPATIF

Monsieur le maire Sylvain Tremblay, informe la population des modalités du vote parmi les quatre (4) projets retenus par le comité de sélection sur le budget participatif 2023.

NOTE CALENDRIER DES TRAVAUX DE VOIRIE

Madame la directrice générale, Sylvie Foster, dépose le calendrier des travaux prévus par l'équipe des travaux publics pour 2023.

Rés # 23-04-07 PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES POUR LES AÎNÉS (PRIMA)

ATTENDU QUE les trottoirs municipaux situés le long de la route 138 sont en piteux état ;

ATTENDU QUE de nombreux piétons sillonnent le centre de notre village, celui-ci faisant partie de l'Association des plus beaux villages du Québec et des Villages-relais du Québec ;

ATTENDU QUE ceux-ci subissent d'importants dommages pendant la période hivernale, occasionnés par le déneigement de la susdite route 138 par la machinerie utilisée par l'entrepreneur embauché par le ministère des Transports ;

ATTENDU QUE lesdits trottoirs en mauvais état peuvent causer des chutes aux piétons qui se voient trébucher sur la route 138, route très achalandée par tous les types de véhicules ;

ATTENDU QUE la Municipalité avait déjà un projet de traversée d'agglomération afin d'assurer une meilleure sécurité routière dans le noyau du village ;

EN
CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers que :

- le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière en vue de procéder à l'amélioration des trottoirs de la Municipalité ;
- la Municipalité a pris connaissance du « Guide du PRIMA » et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle ;
- la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour sa demande, à payer les coûts d'exploitation continue et d'entretien des infrastructures subventionnées ;
- la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts au-delà de l'aide financière qu'elle pourrait obtenir du PRIMA, y compris tout dépassement de coûts.

Que madame Josyanne Gauthier, agente de développement, est autorisée à signer les documents relatifs au susdit dossier.

Rés # 23-04-08 DEMANDER UNE EXTENSION POUR EXÉCUTER LES TRAVAUX PRÉVUS AU PROGRAMME « PAVL – DOSSIER JCY44786 »

ATTENDU QUE le ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec (MTQ) a lancé un appel d'offres au début de l'année 2022 afin de réaliser les travaux de réfection du pont dans le chemin de Port-au-Persil à l'été 2022 ;

ATTENDU QUE nos travaux prévus dans le cadre de la subvention allouée du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) se situaient aussi dans le chemin de Port-au-Persil ;

ATTENDU QUE selon discussion avec les gestionnaires du dossier de réfection du pont au MTQ, il était plus convenable de ne pas réaliser les 2 projets en 2022 pour éviter des entraves ;

ATTENDU QUE le MTQ n'a finalement pas réalisé les travaux prévus en 2022 ;

ATTENDU QUE même si les travaux de réfection du pont de Port-au-Persil sont reportés à l'été 2023, la municipalité souhaite tout de même réaliser les travaux prévus au PAVL ;

EN
CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec du Québec, responsable du programme PAVL, une extension des travaux prévue dans le cadre du « Programme PAVL–Dossier JCY44786 ». Les travaux qui devaient se terminer le 20 décembre 2022 prendront plutôt fin le 31 décembre 2023.

Rés # 23-04-09 EMBAUCHE D'UN LABORATOIRE POUR LES TRAVAUX DES CHEMINS DE PORT-AU-PERSIL ET MC LAREN (PAVL 2022)

Suite à la demande de prix pour l'embauche d'un laboratoire, il est proposé par monsieur Claude Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de « Laboratoires d'Expertises de Québec ltée », entreprise ayant soumis le plus bas prix, relativement aux travaux à effectuer sur les chemins de Port-au-Persil et Mc Laren, le tout selon l'offre de services déposée le 31 mars 2023, dont le montant de l'estimé budgétaire est de 51 800 \$, plus les taxes.

Rés # 23-04-10 EMBAUCHE D'UN LABORATOIRE POUR LES TRAVAUX DE CONTOURNEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC DU NOYAU VILLAGEOIS ET LA RÉFECTION DE LA RUE LOWE (TECQ 2019-2023)

Suite à la demande de prix pour l'embauche d'un laboratoire, il est proposé par monsieur Claude Poulin et résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de « Laboratoires d'Expertises de Québec ltée », entreprise ayant soumis le plus bas prix, relativement aux travaux de contournement du réseau d'aqueduc du noyau villageois et la réfection de la rue Lowe, le tout selon l'offre de services déposée le 31 mars 2023, dont le montant de l'estimé budgétaire est de 36 525 \$, plus les taxes. Il est à noter que la réalisation des travaux qui implique la rue Lowe sera peut-être confirmée ultérieurement.

Rés # 23-04-11 REMANIEMENT DU PERSONNEL DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de remanier le personnel affecté au service des travaux publics de la manière suivante :

- Monsieur Stéphane Dufour est nommé « directeur des travaux publics par intérim ;

- Monsieur Martin Tremblay devient « permanent à l'année » ;
- Monsieur Jean-François Belley devient « saisonnier à temps complet pendant l'été » et à temps partiel l'hiver affecté au déneigement des rues et à l'entretien des rues et de la piste de ski de fond.

Des ajustements salariaux seront effectués tout en respectant la « Politique d'emploi révisée 2022-2026

Rés # 23-04-12 COMPAGNONNAGE À L'ÉQUIPE DES TRAVAUX PUBLICS

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser madame Sylvie Foster, directrice générale à embaucher, au besoin, les ressources nécessaires pour offrir du compagnonnage à l'équipe des travaux publics.

Rés # 23-04-13 APPEL DE CANDIDATURES POUR COMBLER LES POSTES D'OUVRIER DE VOIRIE ET DE JOURNALIER À TEMPS PLEIN ET À TEMPS PARTIEL

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à un appel de candidatures pour combler les postes d'ouvrier de voirie et de journalier à temps plein et à temps partiel. Les personnes intéressées ont jusqu'au jeudi 20 avril 2023 à 12 h 00 pour soumettre leur candidature.

Rés # 23-04-14 APPEL D'OFFRES POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CONDUITE DE CONTOURNEMENT DU RÉSEAU D'AQUEDUC ET LA RÉFECTION DE LA RUE LOWE

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à une demande d'appel d'offre public, aux fins de procéder à la construction d'une conduite de contournement du réseau d'aqueduc municipal du noyau villageois et la réfection de la rue Lowe (N/D : 22080-01).

Que ces travaux font l'objet de subventions du Programme TECQ 2019-2023.

Rés # 23-04-15 STRATÉGIE QUÉBÉCOISE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers qu'aux fins de se conformer au « Bilan 2021 sur la Stratégie québécoise d'eau potable », il est résolu de procéder à l'installation de dix-neuf (19) nouveaux compteurs d'eau potable dans les secteurs de Baie-des-Rochers et du noyau villageois de Saint-Siméon.

Rés # 23-04-16 COMITÉ SUR LES NOUVEAUX ARRIVANTS

Sur proposition de madame Joannie Bouchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à la formation d'un « Comité sur les nouveaux arrivants ». Les personnes intéressées à en faire partie peuvent donner leur nom au bureau la Municipalité ou par courriel à « info@saintsimeon.ca ».

Rés # 23-04-17 BAIL AU LAC NOIR

Sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) l'émission d'un bail communautaire pour aménager le site et l'accès au lac Noir, visant à mieux encadrer l'utilisation des lieux.

Rés # 23-04-18 DÉROGATION MINEURE – BAIL AU LAC NOIR

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander au ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), Unité de gestion Portneuf-Laurentide-et-Charlevoix, une dérogation selon l'article 67 du Règlement sur l'aménagement durable des forêts du domaine de l'État (RADF). Celle-ci consiste à l'amélioration d'un petit chemin d'accès existant à partir du chemin principal sur une distance d'environ 40 mètres, en vue d'aménager un stationnement en dehors de la bande riveraine de 60 mètres.

Rés # 23-04-19 PROJET DDAC-016 « DÉMARCHE CONCERTÉE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON POUR UNE DESTINATION DURABLE »

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'agente de développement à signer tous documents en lien avec le projet « Destination durable et action concertée », administré par le Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD).

Rés # 23-04-20 ENSEIGNES DIFFÉRENTES RUES ET/OU CHEMINS

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander des prix pour la confection des enseignes de rues et/ou de chemins ci-après :

- chemin des Lacs ;
- rue de la Rivière.

Rés # 23-04-21 ENSEIGNES HALTE DES BOULEAUX ET PARC MUNICIPAL DE BAIE-DES-ROCHERS

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander des prix pour la confection d'enseignes pour le Parc municipal de Baie-des-Rochers et pour la Halte des Bouleaux.

**Rés # 23-04-22 APPEL D’OFFRES PUBLIC BÂTIMENT D’ACCUEIL DANS LE
PARC MUNICIPAL DE BAIE-DES-ROCHERS**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l’unanimité des conseillers de lancer un appel d’offre public pour la construction d’un bâtiment d’accueil dans le Parc municipal de Baie-des-Rochers.

Rés # 23-04-23 PERMIS DE RÉNOVATIONS DANS LE PIIA DE PORT-AU-PERSIL

ATTENDU la recommandation que notre Comité consultatif d’urbanisme (CCU) a émise en date du 27 mars 2023 ;

POUR CE MOTIF, sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’accorder la demande de permis de rénovation sur la propriété sise au 999 chemin de Port-au-Persil (matricule 4895-72-7221 – lot 5 728 630), selon les conditions suivantes :

- le parement extérieur, de type « Maibec », devra être de couleur blanc ou blanc os ;
- les encadrements des portes, des fenêtres, des poteaux retenant les panneaux de verre et les poteaux soutenant la terrasse devront aussi être de couleur blanc ou blanc os ;
- les volets devront être de couleur bleu marine;
- les moulures des coins extérieurs devront être de la même couleur que le parement extérieur.

Le tout devant s’avérer conforme aux normes du règlement municipal numéro 69, portant sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale (PIIA) en zone agricole, au RCI agricole de la MRC de Charlevoix-Est et à la Loi sur la protection du territoire agricole du Québec.

Rés # 23-04-24 MUSÉE DE CHARLEVOIX

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l’unanimité des conseillers d’autoriser madame Joannie Bouchard et monsieur Michel Kowalew à se rendre au lancement de la programmation de la toute première « Fierté Charlevoix », qui aura lieu au Musée de Charlevoix le jeudi 20 avril 2023.

Rés # 23-04-25 LA TRAVERSÉE DE CHARLEVOIX

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon a pris connaissance du projet qui sera soumis et considère qu’une offre d’hébergement de qualité, variée et respectueuse de l’environnement, permettra de répondre à l’intérêt toujours grandissant envers le réseau de la Traversée de Charlevoix et assurera une pérennisation de vos infrastructures en plus d’améliorer la qualité de l’expérience, d’assurer une meilleure accessibilité à la pratique sur votre réseau et de contribuer à la préservation du patrimoine naturel régional ;

EN
CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer le projet de bonification des infrastructures d'hébergement de longue randonnée de la « Traversée de Charlevoix ».

**Rés # 23-04-26 MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS –
DEMANDE POUR GARANTIR L'ASSURABILITÉ DE TOUS LES
IMMEUBLES PATRIMONIAUX À COÛT RAISONNABLE**

CONSIDÉRANT que le patrimoine est une richesse collective, et que sa préservation est une responsabilité qui doit être concertée et assumée collectivement par l'ensemble des intervenants, le gouvernement, les autorités municipales et les citoyens, incluant les citoyens corporatifs;

CONSIDÉRANT les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec;

CONSIDÉRANT que le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes réglementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine;

CONSIDÉRANT l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens;

CONSIDÉRANT que les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver, et à de nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition et, par conséquent, contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine, mettant en péril sa sauvegarde;

CONSIDÉRANT que les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine;

EN
CONSÉQUENCE, sur proposition de monsieur Michel Kowalew, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux et cela peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques.

De transmettre la présente résolution au gouvernement du Québec, au ministère de la Culture et des Communications, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, aux députés fédéraux et provinciaux du territoire, aux municipalités et MRC du Québec, à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, aux Amis et propriétaires des maisons anciennes du Québec APMAQ, à Action Patrimoine, à Héritage Montréal, à l'Ordre des urbanistes du Québec, à l'Ordre des architectes du Québec, au Bureau d'assurance du Canada, au Regroupement des cabinets de courtage d'assurance du Québec (RCCAQ).

Rés # 23-04-27 DONS & COTISATIONS

Sur proposition de madame Martine Tremblay, il est résolu unanimement d'accorder les dons et cotisations ci-après :

a)	SDEDS, subvention annuelle	14 500 \$
b)	SACC, adhésion	25 \$
c)	Chambre de Commerce, gala	241,45 \$
d)	Association québécoise d'urbanisme	169,01 \$
e)	CRE -région Capitale-Nationale, adhésion	40 \$
f)	Société d'histoire de Charlevoix, renouvellement	35 \$
g)	Centre de prévention suicide, adhésion	50 \$
h)	Fondation Hôpital La Malbaie, 2 billets pour le cocktail	120 \$
i)	Club Radio Amateur de Charlevoix, cotisation annuelle	50 \$
j)	Fédération des Villages-relais, cotisation 2023	850 \$
k)	Congrès AGSCIQ, congrès chef en sécurité incendie	833,57 \$

CORRESPONDANCE :

- **MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION**
Approbation du règlement d'emprunt 281, relatif à l'amélioration des chemins de Port-au-Persil et Mc Laren et du pont de Port-au-Persil.
- **COMMISSION DE TOPONYMIE DU QUÉBEC**
Approbation des toponymes « chemin des Lacs » et « rue de la Rivière ».
- **COMMISSION DU REDÉCOUPAGE FÉDÉRAL**
Accusé de réception de notre correspondance sur le redécoupage.
- **SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE CHARLEVOIX**
Invitation au « Colloque Charlevoix et le changement ».
- **REGROUPEMENT DES PROPRIÉTAIRES DU CHEMIN DU LAC PORT-AUX-QUILLES ET DE LA RUE ELZÉAR**
Demande que la Municipalité reprenne à sa charge l'entretien de la portion du chemin du lac Port-aux-Quilles qui est déneigée ainsi que de la rue Elzéar.
- **OFFRES DE SERVICE :**
Monsieur Dany Lavoie (conférencier sur la chasse à l'orignal).

Une seconde période de questions réservée au public débute à 19 h 33 et prend fin immédiatement (aucune question).

Rés # 23-04-28 FERMETURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 19 h 33.

Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Tremblay
Maire

Sylvie Foster
Directrice générale